MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 –137

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20261022-D2026137-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
16/10/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 22
Votants	……. 26

Objet :

DIVERS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Marie-Laure PONDARD - Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU -– Alexandre GAILLARD - Nathalie MORICE – Jean-Emmanuel LAUZET - Françoise GUYOT - Philippe MARCHAND - Jeannick MÉNARD - Marie-Christine PRAUD - Laurence MOREL - Chloé GEFFRAY - Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY –— Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE - Véronique POITEVIN - Guillaume BROHAN et Christine CHERAUD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Monsieur Fabrice PORON donne procuration à Madame Nathalie MORICE
Madame Marine GOYON donne procuration à Mme Laurence MOREL
Monsieur Vincent MAHÉ donne procuration à Alexandre GAILLARD
Mme Dominique HEMERY-BESNARD donne procuration à Mme M-C PRAUD
Monsieur Clément DELAPORTE

SECRÉTAIRE : Monsieur Philippe MARCHAND
ASSISTANTE : Madame Irma LEROY

2026. 137 / SALLE POLYVALENTE : renouvellement des équipements et des appareils électroménagers de la cuisine

Madame Isabelle HURTEL, Adjointe en charge du suivi des chantiers, expose à l'Assemblée que les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente étant désormais achevés, sa première mise en service est prévue ce week-end à l'occasion du repas des aînés.

Toutefois, malgré la qualité des travaux de rénovation réalisés, les équipements de la cuisine, installés depuis plus de vingt ans, sont devenus vétustes et ne répondent plus pleinement aux besoins actuels. Leur renouvellement apparaît donc nécessaire afin de proposer aux futurs utilisateurs et locataires une cuisine fonctionnelle, adaptée aux usages de la salle polyvalente.

Dans cette perspective, deux entreprises spécialisées ont été consultées : AGVM, située à Muzillac (56), et MAG, située à Ploeren (56). Elles ont remis des offres portant sur la fourniture, la pose et la mise en service des équipements suivants :

- 2 fours mixtes à injection directe ;
- 1 plaque vitrocéramique 4 zones ;
- 1 lave-vaisselle à capot 50 x 50 ;
- 1 chariot chauffant ;
- 1 table de travail adossée avec étagères prof. 700 mm – long. 2000 mm ;
- 1 table de travail centrale avec étagères prof. 700 mm – long. 1400 mm ;
- 1 table de prélavage + TVO ;
- 1 table lisse avec dosseret long. 1200 mm ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20261022-D2026137-DE

- 1 plonge 1bac égouttoir gauche prof. 700 mm – long. 1400 mm avec étagère + robinetterie ;
- 1 rayonnage prof. 360 mm – long.1077 mm, 4 niveaux.

Le résultat des devis se présente de la manière suivante :

SOCIÉTÉ	PRIX HT	PRIX TTC
AGVM	39 849,11 €	47 818,93 €
MAG	54 105,00 €	64 926,00 €

L'offre de la société AGVM présente un montant inférieur de 14 255,89 € HT à celui de la société MAG. Après étude des devis et de la qualité des matériels présentés, cette proposition constitue une solution économiquement intéressante pour le renouvellement des équipements de la cuisine.

Au regard de ces éléments, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **De valider** le devis de la société AGVM de MUZILLAC (56) pour un montant de 39 849,11€HT ;
- **De déléguer** Madame la Maire – ou, en cas d'empêchement, un adjoint – pour intervenir à la signature dudit marché et de tous documents se rapportant à la présente affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Madame la Maire,
Marie-Laure PONDARD